

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 20 juillet 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 17h40, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 20^e jour du mois de juillet deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller.
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

La renonciation à l'avis de convocation de la séance extraordinaire est déposée sur la table du Conseil.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 296-07-11

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 297-07-11

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Décision du conseil;
 - 3.1 Résolution – Nomination de la Firme Mc Kinnon à titre d'officier autorisé;

4- Période de questions;

5- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

3- DÉCISION DU CONSEIL

3.1- RÉOLUTION - NOMINATION DE LA FIRME MC KINNON À TITRE D'OFFICIER AUTORISÉ RÉSOLUTION 298-07-11

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut faire appel à une firme ou un organisme à titre d'officier autorisé afin de pourvoir à l'application du chapitre 4 : utilisation de l'eau potable du *Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes numéro 912-10 de la Ville de La Malbaie.*

ATTENDU QUE cette firme ou organisme pourra par résolution être autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et soit autorisé en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut faire appel à une firme ou un organisme à titre d'officier autorisé afin de veiller au respect de la section 3.5 : le stationnement du *Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes numéro 912-10 de la Ville de La Malbaie.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil nomme la firme Mc Kinnon à titre d'officier autorisé pour l'application du chapitre 4 du règlement no 912-10. Que cette firme soit également autorisée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer les constats d'infraction.

QUE ce Conseil nomme la firme Mc Kinnon à titre d'officier autorisé pour l'application de la section 3.5 du règlement no 912-10. Que cette firme soit également autorisée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer les constats d'infraction.

4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

5 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 299-07-11

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 17h42.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, greffière et responsable des communications